



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS  
DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL-CSN

# ACTUALITÉS SYNDICALES



## Mot du président La CAQ dérape : Mobilisons-nous !

### **ÉRIC CLERMONT, Président**

Le gouvernement Legault semble avoir complètement perdu le sens des priorités. En s'attaquant frontalement aux travailleuses et travailleurs syndiqués, il tente de faire oublier sa gestion désastreuse des fonds publics. Il s'imagine naïvement que cette manœuvre sera suffisante pour remonter dans les sondages. Or, la population n'est pas dupe d'une telle stratégie.

### **Une dérive autoritaire qui menace l'équilibre social**

Par ses attaques constantes contre le mouvement syndical, le gouvernement de la CAQ s'inscrit dans une dérive autoritaire. Celle-ci donne la part belle aux revendications patronales et menace l'équilibre des forces dans les relations de travail au Québec. Ce gouvernement cherche manifestement à restreindre le rôle historique des syndicats dans le développement d'un Québec égalitaire et progressiste.

Alors que la population exige clairement que le gouvernement s'occupe de la crise du logement, de l'itinérance, de l'éducation, du financement du réseau de la santé et des changements climatiques, ce gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de faire la guerre aux syndicats. Quelle honte !

### **Leçons de gestion et gaspillage de fonds publics**

Il est particulier de voir un gouvernement donner des leçons sur la gestion des cotisations syndicales alors qu'il a dilapidé des fonds publics dans une usine à batteries qui ne verra jamais le jour, dans le scandale de SAAQclic et la modernisation des

installations du réseau de la Santé, qui, par son laxisme, coûtera des milliards en fonds publics.

### **Santé-Québec : Quel bilan ?**

Dans le réseau de la Santé et des services sociaux, nous sommes plusieurs à nous demander à quoi sert Santé Québec, notre nouvel employeur depuis un an. Force est d'admettre que le bilan de cette organisation est peu reluisant et ses véritables réalisations, inexistantes. Avec Santé Québec, nous sommes davantage dans une forme de "structurite" de surface qui ajoute plus de confusion que de réelles solutions aux maux du réseau.

## Le 29 novembre : MANIFESTONS !

Devant ce gouvernement qui a perdu tout sens de la réalité, nous devons, plus que jamais, nous mobiliser pour freiner cette dérive qui risque de coûter très cher aux travailleuses et travailleurs du Québec.

Nous voulons que la manifestation du 29 novembre prochain soit le départ d'un vaste mouvement populaire pour que le Québec dise haut et fort ce que nous voulons comme société. Votre participation est essentielle !

# Vacances

## N'achetez rien avant l'affichage officiel (15 avril / 1<sup>er</sup> octobre)

PHILIPE LEROUX, V.-P. à l'information

Acheter des billets d'avion ou de croisière avant la confirmation de vos vacances, c'est risqué. Attendez l'affichage officiel des vacances et la validation de vos dates. Après, oui : vous pouvez acheter sans soucis.

### Les dates qui comptent vraiment

Deux saisons, des échéances claires :

#### Printemps-été

- ✓ 1<sup>er</sup> mars : affichage de la planification des vacances (les règles et le calendrier).
- ✓ 15 mars : date limite pour déposer vos préférences.
- ✓ 15 avril : affichage officiel des vacances (vos semaines sont confirmées).

#### Automne-hiver

- ✓ 1<sup>er</sup> septembre : affichage de la planification.
- ✓ 15 septembre : préférences à remettre.
- ✓ 1<sup>er</sup> octobre : affichage officiel des vacances.

Message clé : tant que l'affichage officiel n'est pas sorti, on n'achète pas (billets d'avion, hôtels, forfaits).



### Liste de rappel : où se fait votre choix de vacances ?

- ✓ Si vous avez une affectation de plus de 14 jours, à durée indéterminée ou qui dépasse la période normale de vacances, vous choisissez dans le service où se trouve votre affectation.
- ✓ Si vous obtenez un nouveau poste après votre choix, vous gardez votre choix initial.

### Un imprévu ? L'échange, c'est prévu

- ✓ Deux personnes du même titre d'emploi et du même service peuvent échanger le même nombre de jours de vacances.
- ✓ L'employeur doit consentir et ne peut refuser sans motif valable. C'est la **solution** si un événement vous force à déplacer vos dates.

### Pourquoi attendre avant de réserver ?

- ✓ Parce qu'avant l'affichage officiel, vos « préférences » ne sont pas un droit acquis.
- ✓ Parce que la planification peut bouger (besoins de service, mouvements de personnel), alors que les billets non remboursables, eux, ne bougent pas.
- ✓ Parce que la convention en vigueur protège vos vacances, à condition de suivre les étapes et les échéanciers.

### Vérification avant de cliquer

#### « acheter »

1. Vos échéances sont-elles passées? (1<sup>er</sup>/15 mars/15 avril ou 1<sup>er</sup>/15 septembre/1<sup>er</sup> octobre)
2. Voyez-vous votre nom et vos semaines confirmées sur l'affichage officiel des vacances?
3. Avez-vous une confirmation écrite de votre gestionnaire (courriel/portail)?
4. Êtes-vous sur la liste de rappel? Vérifiez dans quel service vous choisissez.
5. Besoin de changer après coup? Cherchez un échange (même titre, même service) et faites-le approuver.

### Petites astuces qui sauvent de gros tracas

- ✓ Tarifs flexibles : privilégiez remboursable/modifiable tant que l'affichage officiel n'est pas publié.
- ✓ Preuves : gardez une capture d'écran de l'affichage officiel et la confirmation du gestionnaire.
- ✓ Mobilité interne : si vous changez de service après avoir choisi, votre choix initial reste valable.
- ✓ Jours fériés et mobiles : s'ajoutent par entente et de manière équitable.

### En conclusion

On travaille fort, on a droit à de vraies vacances. La règle d'or : attendre l'affichage officiel des vacances, puis réserver. Et, si ça coince, communiquez avec nous : on vous accompagne pour faire respecter vos droits.

*Note : si un avis interne vient modifier des modalités locales, suivez toujours le dernier affichage officiel.*

# Le temps à reprendre autorisé : Ce n'est pas du taux simple !

PHILIPE LEROUX, V.-P. à l'information

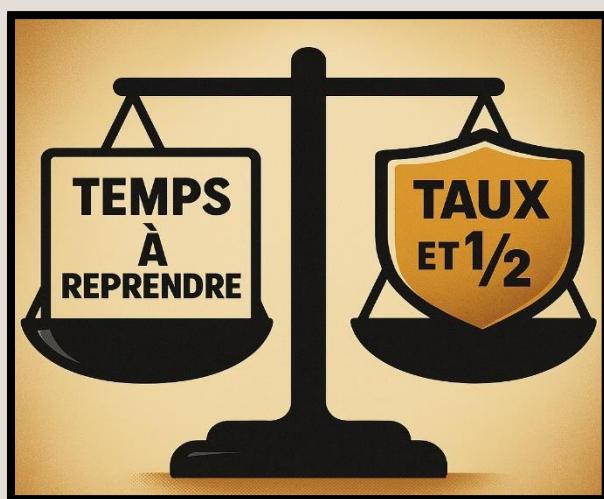
Notez bien que « *le temps à reprendre* » n'est pas quelque chose que l'on peut vous imposer.

Quand votre gestionnaire accepte que vous dépassiez vos heures régulières, ces heures sont considérées comme des heures supplémentaires. Elles doivent donc être payées avec majoration (taux et 1/2) ou être compensées par un congé de valeur équivalente.

## Pourquoi ?

Acceptez du « *temps à reprendre* » à taux régulier vous fait perdre la majoration, ce qui n'est pas conforme à la convention collective.

**Vous avez le droit de refuser un « *temps à reprendre* » à taux simple.**



Il est important de garder une trace écrite de vos heures en « *temps à reprendre* » (courriel, capture d'écran). En cas de problème, vous pouvez envoyer un message à votre gestionnaire :

« *Le [date], j'ai dépassé mon horaire normal. Merci d'appliquer les règles des heures supplémentaires (paiement taux et 1/2 ou congé de valeur équivalente), et non un "temps à reprendre" au taux simple.* »

Si votre gestionnaire refuse, venez consulter votre équipe syndicale locale.

# Saviez-vous que... Avantages sociaux liés à l'article 25 de la convention collective

KARINE MORABITO V.-P. aux litiges

Des congés payés sont là pour vous soutenir dans les moments importants de votre vie.

## En cas de décès d'un membre de votre famille :

- ✓ 5 jours de congé pour votre conjoint, d'un enfant à charge ou de votre enfant
- ✓ 3 jours de congé pour un parent proche (père, mère, frère, sœur, beau-père, belle-mère, bru et gendre)
- ✓ 2 jours de congé pour l'enfant de votre conjoint
- ✓ 1 jour pour des grands-parents, petits-enfants, beau-frère ou belle-sœur
- ✓ 1 jour supplémentaire si les funérailles de votre proche sont à plus de 240 km.



## Si vous êtes juré ou témoin :



Vous conservez votre salaire (ou la différence avec l'indemnité versée par la cour).

Et si c'est une cause liée à votre travail, vous êtes payé à 100 %.

## Si vous vous mariez :

Vous avez droit à une semaine de congé payé, sur demande, faite 4 semaines à l'avance.

Pour toute question ou en cas de refus de votre gestionnaire, adressez-vous à votre équipe syndicale locale pour l'application de ces articles de la convention collective.



**RAPPEL  
AFFICHAGE DE POSTES  
du 11 au 25 décembre 2025**

# Élections 2025 : des équipes locales renouvelées... et un conseil syndical en transition

**PHILIPE LEROUX, V.-P. à l'information**

En novembre dernier, les élections des officiers des équipes locales ont eu lieu. Ces personnes élues jouent un rôle essentiel : elles prennent en charge les dossiers de griefs et litiges, les dossiers à la santé et à la sécurité au travail et assurent la mobilisation ainsi que la vie syndicale dans chaque installation. Ils sont en étroite collaboration avec le comité exécutif.

Leur mandat est clair : répondre à vos questions, vous accompagner, défendre vos droits, améliorer vos milieux de travail et dynamiser la vie syndicale au quotidien.

De plus, deux postes vacants du comité de surveillance ont été pourvus lors de ces élections.

## Les élues et élus de la mission centres hospitaliers

- ✓ IUSMM : Jessica Brassard, Jean-Sébastien Dion, Daniel Marcotte et Stéphanie Robitaille.
- ✓ HMR : Jean Demeule, Lamia Salhi, Geneviève Clément, Jean-François Tremblay et Mélissa Paul.
- ✓ HSCO : Mireille Cabot, Ercole Paglione, Jocelyne Durand et Nathaniel Di Stefano

## Les élues et élus de la mission CHSLD/CSLC

- ✓ LTEAS : Fouad Kafile, Marilyne Roy, Nathalie Lavoie, Sophie St-Denis et Jean-Daniel Mboungou
- ✓ PDI : Frero Charles, Benoît Côté, Josée Therrien et Karine Tremblay
- ✓ SLSM : Brigitte Rondeau, Natalia et Natalia Isacenco Sandulenco
- ✓ CHSLD Polonais : Katarzyna Karpinska

## Les élues et élus au comité de surveillance

- ✓ Nadine Mukarwego et Mamadou Sow

## Un conseil syndical en mouvement

Conséquence directe de ce renouvellement réussi : plusieurs délégué·e·s du conseil syndical ont été élue·e·s dans les équipes locales. Le conseil est donc plus dégarni qu'à l'habitude pour quelques mois, signe que la préparation de la relève fonctionne. C'est précisément son rôle : former, accompagner et faire émerger des militantes et militants qui peuvent prendre ensuite des responsabilités locales.

Pour garantir une représentation forte et continue, les élections au conseil syndical auront lieu exceptionnellement ce printemps (plutôt qu'à l'automne). Ce devancement nous permettra de pourvoir rapidement les sièges vacants et d'assurer une coordination étroite entre le conseil et les nouvelles équipes locales.

## Et maintenant ?

Vous avez une question, un enjeu à soulever ou l'envie de vous impliquer ? Adressez-vous à votre équipe locale. Plus nous sommes nombreuses et nombreux à nous engager, plus notre voix porte.

Félicitations à toutes et tous et merci pour votre confiance. Ensemble, on avance.

## Coordonnées des responsables en santé-sécurité au travail

- Hôpital Maisonneuve-Rosemont  
**514-252-3400, poste 3141**  
[csn.hmr.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:csn.hmr.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)
- Hôpital Santa-Cabrini Ospedale  
**514-252-6000, poste 7871**  
[csn.hsco.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:csn.hsco.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)
- Institut universitaire en santé mentale de Montréal  
**514-251-4000, poste 2866**  
[csn.iusmm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:csn.iusmm@ssss.gouv.qc.ca)
- Lucille-Teasdale  
**514-523-1173, poste 45317**  
[csn.syndicat.lteas@ssss.gouv.qc.ca](mailto:csn.syndicat.lteas@ssss.gouv.qc.ca)
- Pointe-de-l'Île  
**514-351-9891, poste 74015**  
[csn.syndicat.pdi.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:csn.syndicat.pdi.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)
- St-Léonard/St-Michel  
**514-722-3000, poste 3796**  
[csn.slsm.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:csn.slsm.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)
- CHSLD Polonais  
Marie-Curie-Sklodowska  
**514-259-2551 #79258**

Si vous avez des questions concernant l'ouverture de votre dossier d'assurance salaire ou si vous souhaitez en discuter plus en détail, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider à protéger vos droits et garantir que vous soyez soutenu en cas de besoin.

# La cotisation syndicale : notre assurance collective et notre force d'action

PHILIPE LEROUX, V.-P. à l'information

La cotisation syndicale est notre budget commun. Elle nous donne les moyens de défendre nos droits au quotidien, de peser dans les négociations, de corriger les injustices et de réagir efficacement aux attaques législatives. C'est le cœur du message : la cotisation est directement liée à notre capacité d'agir. Sans cette mise en commun, il n'y a pas de recours, pas d'expertise solide et pas de véritable solidarité.

Un point crucial : ce n'est ni le gouvernement ni l'employeur qui fixe le montant. Le taux et sa répartition sont décidés démocratiquement. Au niveau local, c'est par le vote des membres en assemblée (le % de cotisation du STT CEMTL-CSN a été voté lors de l'assemblé de fondation de notre syndicat (6 juin 2017) et pour les instances supérieures (FSSS, CSN, CCMM), par les délégué·e·s élue·e·s en congrès.

Au STT CEMTL-CSN, le taux de cotisation se situe à 1,8 % du salaire brut. Ce montant est réparti entre les différents organisations qui nous soutiennent :

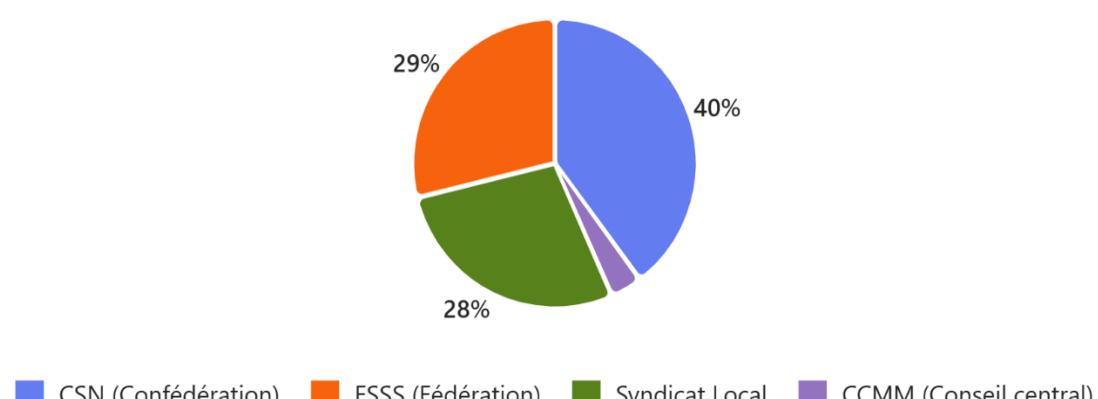
À quoi servent vos cotisations : la répartition par organisation

**Confédération des syndicats nationaux (CSN) (0,72 %)** : Le centre névralgique : finance les services juridiques, Fonds de défense professionnelle, la recherche économique et l'expertise pour les batailles juridiques majeures (lois, précédents) et la réserve stratégique (FSE) pour les conflits.

**Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) (0,52 %)** : L'expertise sectorielle santé-services sociaux : soutien aux négociations nationales (convention collective), personnel d'encadrement en relations de travail et formation des militants.

**Syndicat local (0,50 %)** : Finance la première ligne : accompagnement individuel, gestion des griefs et arbitrages, santé-sécurité, information aux membres, organisation des assemblées générales et des mobilisations.

**Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) (0,06 %)** : La coordination régionale : organise les syndicats de différentes fédérations dans la région métropolitaine pour des actions communes et l'appui politique régional.



De plus, il est important de noter que les cotisations sont déductibles d'impôt (crédit d'impôt au Québec). Le coût net réel est donc inférieur au prélèvement brut sur la paie.

MA COTISATION

## La réforme envisagée et l'impact sur notre force

Le gouvernement de la CAQ, via le ministre Jean Boulet, envisage de réformer le « régime syndical » en rendant facultative une partie des usages jugés « non liés aux relations de travail » (campagnes publiques, recours stratégiques, etc.). Bien que ces volets représentent de petites sommes par paie, ils financent des leviers décisifs : actions collectives, communications structurées et batailles juridiques qui créent des précédents et protègent l'ensemble des membres. Fragmenter ces cotisations affaiblirait directement le contre-pouvoir des travailleuses et travailleurs.

## Une gouvernance claire et complémentaire

L'architecture syndicale est conçue pour être complémentaire, transparente et efficace. Les montants sont connus, il y a reddition de comptes et votes sur les budgets. Ensemble, ces organisations (Syndicat local, FSSS, CSN, CCMM) forment la structure qui permet de raccourcir les délais, de sécuriser les revenus et de protéger notre santé et notre dignité au travail.

En conclusion, la cotisation représente un outil collectif qui détermine notre puissance d'action. La rendre morcelable risquerait de vider l'outil de sa force, précisément au moment où nous en avons le plus besoin.



## PARTICIPONS AU GRAND RASSEMBLEMENT LE 29 NOVEMBRE À MONTRÉAL

**IL FAUT RÉSERVER LE  
29 NOVEMBRE à nos agendas.  
C'est le jour du grand rassemblement qui se tiendra à Montréal à 13h30 à la place du Canada.**

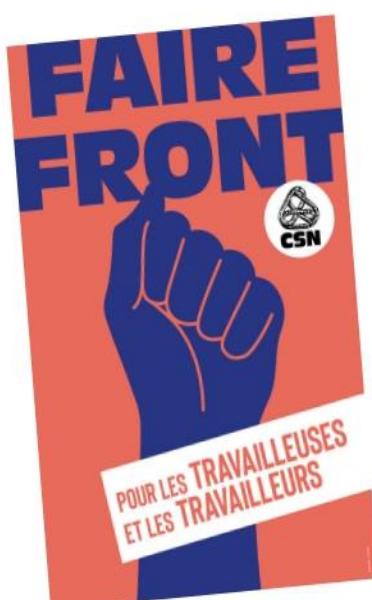
LE 29 NOVEMBRE, il faut nous rassembler pour dénoncer la mauvaise gestion du gouvernement caïste. À la veille de l'entrée en vigueur de la Loi 14 qui vient brimer le droit de grève, nous devons faire front!

Le gouvernement jette l'argent public par les fenêtres dans des scandales comme SAAQclic et Northvolt pendant qu'il coupe dans nos services publics. Le coût de la vie a augmenté et la crise du logement continue de faire mal. En plus, la CAQ ne fait rien pour l'environnement.

Plutôt que de se mettre au travail pour régler ces problèmes, le gouvernement fait diversion en s'attaquant à des boucs émissaires comme les syndiquées.

**C'est le temps de faire front pour un autre Québec.** Le Québec de l'avenir doit donner les moyens aux travailleuses et aux travailleurs de bien vivre. Il doit consolider ses services publics et bâtir une économie verte qui crée des emplois durables.

**C'EST POUR TOUTES CES RAISONS QUE NOUS ALLONS FAIRE FRONT DANS LA RUE LE 29 NOVEMBRE.**



### RAS-LE-BOL DE LA CAQ

**PRENONS LA RUE  
LE 29 NOVEMBRE À 13 H 30  
À MONTRÉAL  
À LA PLACE DU CANADA.**

Du transport s'organise à partir de toutes les régions pour prendre part au grand rassemblement.

Pour plus d'informations,  
scannez le code QR.

